



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2025

Membres présents : Jean-François DAPOGNY, Jean-Louis DUCHEZEAU, Jean-Pierre HUREL, Sébastien LAVALETTE, Patrice MORALES, Pierre VANDENDORPE et Daniel ZIELINSKI.
Membre absente excusée : Véronique TISSIER et Bernard WOLFF

DÉBUT DE SÉANCE : 16h10

1/ Adoption des nouveaux Statuts TSS

-Le Président Daniel ZIELINSKI ouvre la séance à 16h10. Le quorum de 51 licenciés est atteint par la présence de 45 d'entre eux et la délivrance de 22 pouvoirs sur un total de 155 licenciés.

-Le Président présente et met au vote par l'Assemblée, les modifications de certains Articles des Statuts du « Tir Sportif Sancoinnais ». Ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée les modifications des statuts TSS suivantes :

- une licence de tir est effective après paiement de la cotisation et validation par le FFTir.
- l'attribution possible du titre de « Membre d'honneur » pour un ancien Président
- lors des renouvellements de licence, possibilité de radiation d'un adhérent pour non-paiement de sa cotisation dans un délai d'un mois après la reprise de la saison sportive
- le Conseil d'administration passe de 9 à 11 membres
- le Bureau du CA pourra, si besoin est, se composer d'un Vice-Président
- lors d'une Assemblée Générale, le nombre de procurations possibles par membre actif passe de deux à quatre.
- Le Vice-Président et le Secrétaire ont tout pouvoir en l'absence ou indisponibilité du Président et peuvent signer sous la responsabilité de celui-ci tous dossiers ou documents administratifs.
- en Assemblée Générale, il pourra être désignés un ou deux Vérificateurs aux Comptes

2/ Modification Règlement Intérieur TSS

-Le Président présente et met au vote par l'Assemblée, le rajout dans le Règlement Intérieur de la condition suivante : « La pratique du tir sportif au sein du Stand de Tir par un Licencié ne sera possible qu'à la condition qu'il ait son Certificat Médical en permanence valide. ». La proposition est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée, 60 voix « pour » et 7 voix « contre ».

3/ Election des deux nouveaux Membres du CA TSS

-Pour compléter le Conseil d'Administration, deux licenciés du Club ont fait acte de candidature :

- M. BRICHE Pascal comme Membre du CA
- M. RAVAUD Philippe comme Membre du CA

Ces deux candidatures sont approuvées en séance à l'unanimité. Messieurs BRICHE et RAVAUD intègrent, en tant que nouveaux membres, le Conseil d'Administration.

FIN DE SEANCE : 18h25

Le Secrétaire

Patrice MORALES



Le Président

Daniel ZIELINSKI